

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISELLE GALICHAN, commissaire.

AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE GESTION DE L'EAU PROBALE AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 25 mars 1999, à 19 heures 30
Danube Bleu
1461, Route Kennedy Nord,
Sainte-Marie

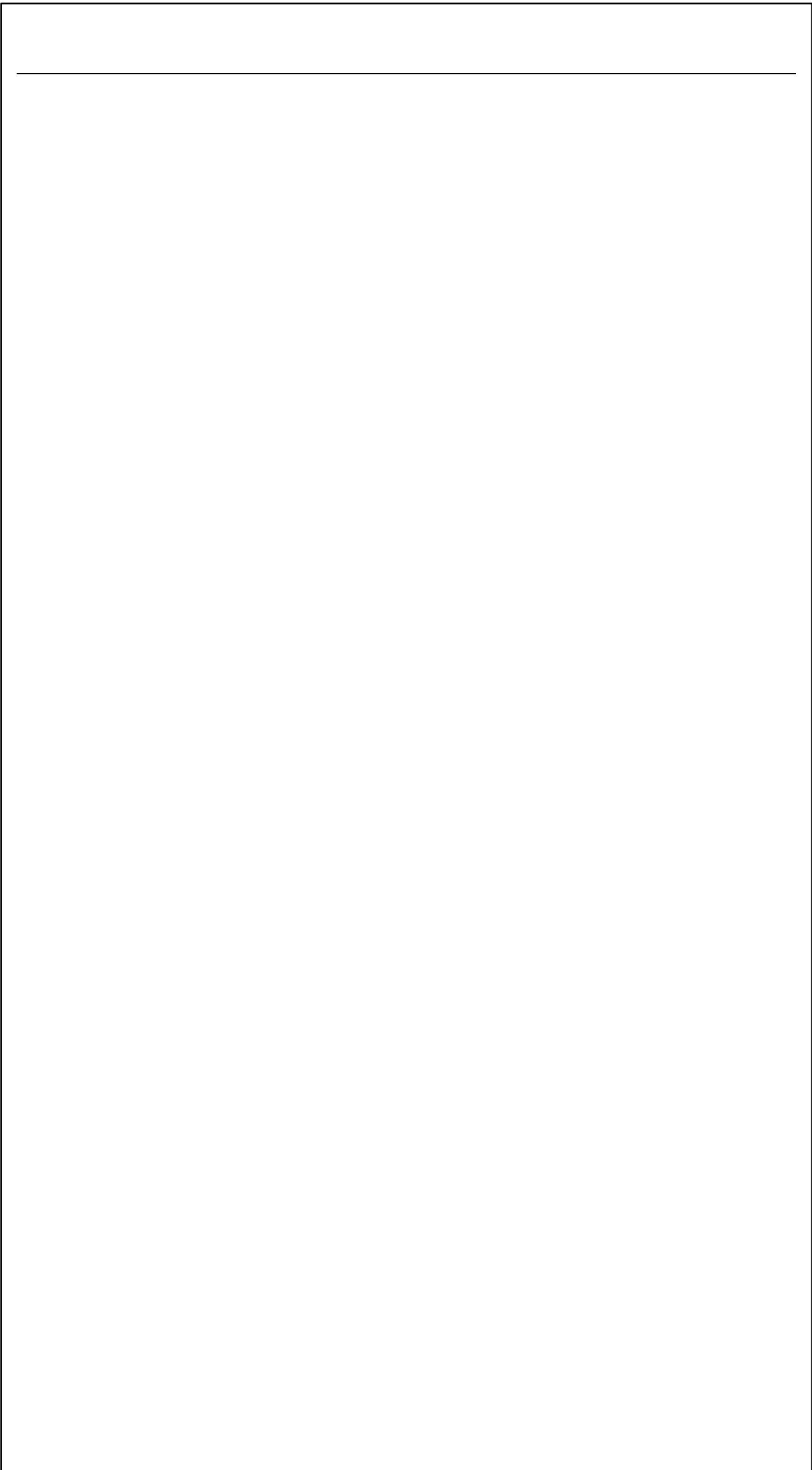


TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MARS 1999	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
LA COMMISSION	1
M. DENIS FORTIN.....	18
M. BRUNO GILBERT.....	35
MOT DE LA FIN.....	48

**SÉANCE DU 25 MARS 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience sur la gestion de l'eau au Québec, alors bonsoir et bienvenue à chacun et chacune.

10 Avant d'aborder la question que nous avons en suspens sur le drainage dans le milieu forestier, nous allons d'abord demander à monsieur Lainesse de nous donner de l'information sur les eaux et le traitement des eaux de consommation.

15 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

20 Juste avant d'aborder la question des barrages, la Commission, vous avez posé une question sur la proportion d'eau désinfectée par rapport à celle qui était non désinfectée, dans la région. Alors il y a un élément de réponse qui existe au tableau A2 du portrait régional actuel, mais c'est pas sur cet élément que je veux donner des précisions.

25 C'est qu'en 1995, la Direction de santé publique, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, Direction régionale Chaudière-Appalaches, on avait élaboré un portrait de l'approvisionnement en eau potable dans la région, basé sur des données de 1991.

30 Alors ça a probablement évolué un petit peu, mais je vais vous donner les proportions d'alors, ça va vous donner au moins une idée de la répartition des eaux par rapport à leur désinfection.

35 Et je me ferai un plaisir de photocopier en trente-cinq (35) copies pour dépôt, dès demain, à la Commission.

Alors les personnes, en Chaudière-Appalaches, qui sont approvisionnées par aqueduc dont la prise d'eau est une prise d'eau de surface sont très majoritairement - ont accès à une eau désinfectée, très majoritairement. À l'époque, c'était quatre-vingt-treize point quatre pour cent (93,4%) des gens qui étaient raccordés à un aqueduc dont l'origine est d'eau de surface, quatre-vingt-treize point quatre pour cent (93,4%) étaient désinfectés.

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quand vous dites désinfecté, vous dites quoi, une usine...

PAR M. PIERRE LAINESSE:

45

Probablement, la plupart du temps, chlorée, de l'eau chlorée.

En ce qui a trait aux gens...

50

PAR LE PRÉSIDENT:

Rappelons, dans les données préliminaires ici, on nous dit que quarante-sept pour cent (47%) des gens de la région qui puisent dans la nappe souterraine, donc on doit en conclure que cinquante-trois pour cent (53%) des gens qui s'alimentent à un aqueduc dont la prise est de l'eau de surface?

55

PAR M. PIERRE LAINESSE:

60

Effectivement, c'est le bon ordre de grandeur.

65

Et ce cinquante pour cent (50%) de population là, en Chaudière-Appalaches, qui est approvisionné par de l'eau de surface, eux ont accès à une eau presque toujours désinfectée. Il y a quelques petits réseaux qui n'ont pas de désinfection, mais la tendance, au moment où on écrivait ça, était à ce que - même je pense que possiblement plusieurs réseaux se sont dotés, mais j'en suis pas au courant. La tendance est passée vers cent pour cent (100%).

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Ce que vous, vous appelez une eau désinfectée, c'est ce que le ministère de l'Environnement appelle une usine de traitement d'eau potable; c'est la même chose?

Monsieur Dumont, est-ce que c'est le même concept?

PAR M. YVAN DUMONT:

75

Si j'ai bien compris, vous avez dit que quand on parle de désinfection, on parle de...

PAR LE PRÉSIDENT:

80

De traitement, d'une usine de traitement d'eau potable. C'est ça?

PAR M. YVAN DUMONT:

85

Non. Ça peut être un simple dosage de chlore, et ce n'est pas ce qu'on appelle une filière de traitement conventionnel, où il y a décantation et filtration.

90 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est un concept différent, la filtration de la désinfection?

95 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Oui.

100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

105 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

110 Pour la partie de population qui est raccordée à un aqueduc, et dont la prise d'eau est souterraine, à ce moment-là, basé sur les données de 91, vingt-cinq point cinq pour cent (25,5%) de la clientèle avait accès à une eau désinfectée. Alors donc, la minorité des aqueducs qui fournissaient de l'eau provenant de l'eau souterraine désinfectait leur eau.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

120 Et le reste n'est pas désinfecté parce que c'est une eau de grande qualité?

125 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

Possiblement, je ne sais pas la raison pour laquelle ce n'est pas désinfecté, mais je suppose que c'est le cas. S'il y avait eu un épisode malheureux dans le passé, probablement que chacune de celles qui ne désinfectaient pas aurait été invitée à le faire. Mais je présume de la raison.

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

135 **PAR M. PIERRE LAINESSE:**

140 Et il reste environ une proportion d'un tiers (1/3) de la population de Chaudière-Appalaches qui est approvisionnée en eau potable par puits individuel, et on considère que ces gens-là ont accès à une eau souterraine non désinfectée.

130 Ça donne les proportions de cette époque-là, qui ont peut-être changé avec les données mises à jour qu'on a reçues dans le portrait régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

135 Dans le cas des aqueducs, il y a pas nécessairement désinfection, mais il y a toujours une chloration?

PAR M. PIERRE LAINESSE:

140 Je ne comprends pas la question. C'est que quand nous, on dit désinfection, c'est que la plupart du temps ou sinon tout le temps, ça veut dire qu'il y a chloration; mais pas nécessairement rattachée à une chaîne de traitement complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

145 O.K. C'est parce que je croyais qu'on nous avait dit antérieurement que quand un aqueduc municipal devait donner de l'eau à des citoyens, il y avait obligatoirement une chloration.

PAR M. PIERRE LAINESSE:

150 Dans les fiches que nous avons recensées en collaboration avec le ministère de l'Environnement, les fiches de 1991, il y avait des aqueducs qui fournissaient une eau, sans être qualifiés d'usines, qu'ils désinfectaient. Donc il y a des populations raccordées à des aqueducs, qui sont qualifiés d'aqueducs, qui ne désinfectent pas. C'est dans les proportions que je vous ai données, à moins qu'il y ait des précisions nouvelles.

155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vérifier auprès de monsieur Dumont, des Affaires municipales. Pouvez-vous m'éclairer là-dessus?

160 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Bien en fait, quand on parle de désinfection et de chlore, le chlore est le produit utilisé pour la désinfection; donc souvent, on va dire une eau chlorée ou une chloration.

165 Maintenant, en ce qui concerne la possibilité qu'il y ait effectivement des réseaux d'aqueduc alimentés en eau de surface qui ne désinfectent pas leur eau, oui, c'est possible d'en retrouver.

170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et dans le cas de l'eau souterraine, ça dépend de la qualité de l'eau?

175 **PAR M. YVAN DUMONT:**

C'est également possible, et c'est plus fréquent de retrouver encore là, je dirais même que c'est très fréquent de retrouver à ce moment-là une non-désinfection de l'eau.

180 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K., ça va.

185 Monsieur Fortin, venez! Je m'excuse, je vous ai fait venir, mais le spécialiste des Ressources naturelles n'est pas encore arrivé. Alors on va donc poser d'autres questions, en attendant l'arrivée du spécialiste.

Oui, madame Gallichan.

190 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Je sais pas, il y a personne du COBARIC, ou peut-être puis-je demander à quelqu'un du ministère de l'Environnement, le type de gestion qu'on propose semblait, en tout cas dans le vécu qu'il y a ici, semblait ouvert à une certaine décentralisation.

195 Est-ce qu'à votre avis, cela est possible partout au Québec?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

200 D'abord, quand on parle de décentralisation, effectivement, puisque sur le conseil du COBARIC, on n'a pas voulu avoir un groupe qui est prédominant. Évidemment, il y a huit (8) représentants municipaux, quatre (4) représentants du monde agricole, quatre (4) de l'industriel. Prédominant, dans le sens majoritaire, plutôt.

205 Alors il y a aucun groupe qui a la majorité des voix, si on veut, et donc on ne voulait pas que le décisionnel, si vous voulez, appartienne au monde municipal, sinon le palier MRC ou une entente, ce qu'on appelle les bureaux de délégués, entre les huit (8) MRC. Donc à ce titre-là, on peut parler de décentralisation.

210 C'est-à-dire que dans le projet pilote, la concertation se veut un amalgame de tous les groupes sur le terrain.

Maintenant, il est bien sûr que dans le cadre du projet pilote, on ne parle pas d'une décentralisation de pouvoirs au départ; c'est pas exécutif, c'est pas exécutoire c'est-à-dire, ce

215 projet-là, ils devront penser à un schéma directeur de l'eau qui s'applique pour l'entièreté du bassin, ils devront avoir des outils qui s'appliquent à tous de la même façon, et à la suite du rapport, le gouvernement aura à décider qui, comment se fera cet organisme-là.

220 Ils devront, dans leur priorité, examiner la possibilité que ce soit le monde municipal, que ce soit les CRD, que ce soit divers groupes qui prennent le dossier du schéma directeur de l'eau. Et ça doit être, pour répondre à votre question, ça devra être applicable partout au Québec.

225 Maintenant, on sait au départ, s'il y a six (6) agences de l'eau en France pour une population de près de soixante millions (60 M) d'habitants, le Québec, la configuration du Québec, on n'imagine pas qu'il y ait, sur vingt-quatre (24) ou quarante (40) bassins, quarante (40) agences si jamais c'est ce que retiendra le gouvernement.

230 Alors est-ce qu'il y en aura deux (2), ou trois (3), ou quatre (4), on verra. À partir du projet pilote, ça doit s'appliquer partout au Québec.

235 À savoir quel organisme ou quelle structure ça devra prendre, encore faut-il examiner la possibilité de se servir des structures existantes.

Mais le but n'est pas de prévoir, au départ, des agences, d'en prévoir un certain nombre, mais de prévoir une possibilité que ça s'applique partout sur le territoire. La décision viendra plus tard, pour voir si on doit faire une nouvelle structure, et combien il pourrait y en avoir sur le territoire.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

240 Ce qui peut être inquiétant, monsieur Latulippe, c'est qu'hier il y avait ici un monsieur de la rivière du Sud, il semble y avoir une certaine harmonie dans les relations entre les êtres humains en présence. On peut considérer le cas de la rivière du Sud comme un sous-bassin, dans le secteur ici.

245 Est-ce que s'il y a une espèce de format type décidé par le gouvernement, son succès, à ce format type, ne dépend pas des êtres humains en présence qui, un jour, passent, donc il y a un risque de foire, d'empoigne, si vous me permettez l'expression, si c'est décentralisé, et il se peut qu'ici, dans la région il y ait une harmonie mais que dans le secteur de Yamaska, il y en ait pas.

250 C'est à ça un peu que je pensais, quand on semblait nous laisser entendre que la décentralisation était une bonne idée, pour le schéma directeur de l'eau.

255 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

260 L'objectif premier de cette approche-là, quand vous parlez de décentralisation je suis un petit peu mal à l'aise avec ça, parce qu'au départ, c'est que la population se concerte, c'est la base de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants, qu'il y ait une concertation de tous les milieux.

265 Est-ce que l'échelle de bassins versants implique nécessairement - je pense qu'au niveau de la qualité des cours d'eau, tu me corrigeras Marc, on suit vingt-quatre (24) bassins, est-ce que c'est vingt-quatre (24) bassins, au niveau de la qualité des cours d'eau, qu'on suit?

PAR M. MARC SIMONEAU:

C'est une quarantaine, quarante (40) bassins.

270 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Bon. Est-ce qu'à partir de quarante (40) bassins, on peut imaginer quarante (40) structures, je pense personnellement que c'est beaucoup trop pour le territoire.

275 Les notions d'appartenance auxquelles vous faites allusion peuvent certainement jouer, à un moment ou l'autre. On sait que par exemple en Estrie, sur la rivière Saint-François, il y a un comité de bassinss qui s'appelle CHARME, qui est très actif; sur la Châteauguay, SCABRIC est très actif. En fait, le réseau regroupe un bon nombre, une cinquantaine d'organismes de ce type-là.

280 On n'en est pas à décider d'un transfert de responsabilité d'aucune façon. On est à décider comment gérer l'eau. L'échelle du bassin versant est celle qui est retenue, et on verra.

285 Je pense pas que le gouvernement ait déjà décidé, non seulement je pense pas, le gouvernement a tout simplement pas décidé encore s'il y aurait ne serait-ce qu'une nouvelle structure.

290 Pour le moment, on veut savoir comment gérer l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, et comment les gens peuvent s'unir, dans tous les secteurs, pour une meilleure gestion du cours d'eau.

295 Et je pense que les éléments qui sont sortis cet après-midi, sur une multiplicité d'usages et de gestionnaires, qui parfois vont s'affronter parce qu'il y a des conflits d'usages, à la base de la gestion intégrée, c'est les conflits d'usages, et c'est ça qui devrait être la trame pour assurer que l'entièreté du bassin hydrographique prend conscience, de l'amont à l'aval, de tout ce qui se passe sur le bassin hydrographique.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K.

300

Monsieur Dumont, je voudrais juste vérifier avec vous, on a parlé hier du vieillissement, du non-vieillissement des infrastructures municipales d'eau potable et d'eau usée, comment se situe la ville de Lévis, dans ce domaine.

305

Avez-vous des données sur l'état de vieillissement ou non des infrastructures, dans la ville de Lévis?

PAR M. YVAN DUMONT:

310

On n'a pas l'état spécifique pour la ville de Lévis. L'enquête qu'on a commandée à l'INRS était à une grande échelle, était à l'échelle de la province. Ça a été complété par l'étude de quelques cas typiques, mais Lévis ne faisait pas partie de ces cas typiques là.

315

Donc on n'a pas un portrait. On pourrait éventuellement, peut-être, réussir à l'extraire de l'enquête qu'on a fait faire, mais on n'a pas, à première vue, de données spécifiques pour le cas de Lévis.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Est-ce que Lévis possède une usine d'épuration des eaux?

PAR M. YVAN DUMONT:

Oui.

325

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une usine de quel type?

330

PAR M. YVAN DUMONT:

Des étangs aérés.

PAR LE PRÉSIDENT:

335

Et ça date de quelle année, à peu près? Elle fait partie de celles qui sont déjà qualibrées?

PAR M. YVAN DUMONT:

340

Oui, en service depuis un certain temps, là. De mémoire, je pourrais pas vous dire l'année exacte de la construction de l'usine d'épuration de Lévis, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

345

À votre connaissance, il y a pas de problèmes importants qui émergent au niveau du fonctionnement de cette usine-là?

PAR M. YVAN DUMONT:

350

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Très bien.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Avez-vous encore besoin de questions, monsieur le Président?

360

PAR LE PRÉSIDENT:

Toujours!

365

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

J'en ai une qui m'arrivait pendant que monsieur Latulippe répondait, et puis je me disais, bon, je vais attendre, au cas où, mais puisque j'ai le temps!

370

Le bassin versant du Saint-Laurent, il est quand même là, est-ce que dans ce cas-là, il y aurait au Québec donc un immense grand bassin versant, et que les autres qui se disent présentement futurs bassins versants seraient des sous-bassins eux-mêmes?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

375

Là, vous faites appel à une notion peut-être de territoire ou de bassin hydrographique plus technique. Je vais passer la parole à Pierre Auger.

380

Si on parle de façon de gestion du territoire au niveau structure, je vous donnerai des explications, mais au départ, il faudrait peut-être vider la question de la question géophysique.

PAR LE PRÉSIDENT:

385

Très bien.

PAR M. PIERRE AUGER:

Oui madame Gallichan, vous avez raison, dans la notion de bassin versant, il y a aussi une notion d'échelle.

390

Alors le bassin du fleuve Saint-Laurent est effectivement, au Québec, un bassin gigantesque, qui fait près de huit cent mille (800 000) kilomètres carrés, qui recouvre presque la moitié du territoire du Québec, et qui englobe pratiquement l'ensemble de la population qui habite le Québec, et l'ensemble aussi des bassins qu'on connaît bien, normalement qui sont suivis par le ministère, c'est-à-dire la quarantaine de bassins dont on parle régulièrement se jettent pour la plupart dans le fleuve Saint-Laurent et font partie donc de ce grand bassin qui est celui du fleuve Saint-Laurent.

395

Mais c'est justement la caractéristique des bassins versants, c'est qu'on peut choisir l'échelle type d'intervention, ça peut être un très très grand territoire, qui permet justement de voir l'ensemble des problèmes par exemple sur le Saint-Laurent, mais on peut également choisir des échelles différentes.

400

Des bassins par exemple qui se jettent dans le fleuve, comme la Yamaska ou la Chaudière, mais on peut également choisir des sous-bassins, comme la Beaurivage et même des très petits bassins, on parle ici à Sainte-Marie du bassin de la rivière Turmel, du ruisseau Turmel, qui fait quatre kilomètres et demi (4 ½) seulement.

405

Donc on peut adapter l'action prévue de gestion, au niveau des bassins, en fonction des besoins et des circonstances.

410

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais il existe un concept, une notion physique de bassin qui intègre l'ensemble des affluents?

415

PAR M. PIERRE AUGER:

Bien sûr, mais...

420

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors on peut jouer jusqu'à une certaine limite. Parce qu'hier, un intervenant, je pense celui de la rivière du Sud, parlait de sous-bassin. Alors là, on parle...

425

PAR M. PIERRE AUGER:

Mais exactement, on peut toujours être le sous-bassin d'un autre bassin. Si on parle de la Chaudière, c'est un des sous-bassins du fleuve Saint-Laurent.

430 Alors c'est une question d'échelle, et on peut toujours faire ce choix-là de choisir l'échelle d'intervention qu'on souhaite.

435 Par exemple en France, quand on parle des six (6) agences de bassins, on sait que bon, quand on connaît les noms, ce sont des très grands territoires en général, qui englobent un grand fleuve et une région: Seine, Normandie, Rhône, Loire, et des choses comme ça. Et on a fait des plans d'intervention qu'on appelle les SAGE, qui englobent l'ensemble de ces territoires-là.

440 Mais quand on vient faire l'application de mesures plus concrètes, on choisit en général des bassins qui sont plus petits, pour faire par exemple ce qu'on appelle des SAGE, des schémas d'aménagement et de gestion.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

445 Mais est-ce qu'il y a une taille idéale, pour la gestion, pour éviter que les efforts en aval ne soient pas compromis par des négligences en amont, d'autres bassins qui se verseraient dans un bassin donné?

PAR M. PIERRE AUGER:

450 Effectivement, il y a plusieurs questions là-dedans. Il y a une question de concentration de population et de reconnaissance de la population comme faisant partie d'un territoire.

455 C'est bien sûr que, par exemple pour avoir travaillé sur le bassin de la Chaudière en particulier, quand on a débuté les travaux et qu'on parlait aux gens du Lac-Mégantic, ils se sentaient pas nécessairement très concernés par ce qui se passait à Charny, par exemple.

Donc c'est sûr qu'il peut y avoir des difficultés de faire comprendre qu'on est tous partie d'un même territoire, mais ça fait partie je pense des défis qu'il faut relever dans ce cadre-là.

460 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

465 Et si je peux me permettre de rajouter, au départ, la notion du bassin hydrographique de l'échelle était extrêmement importante, surtout pour ne pas avoir une approche sectorielle municipale, par exemple, ou une approche où on focusse sur un groupe décisionnel.

470 Je vous donne l'exemple suivant, à partir du moment où le schéma d'aménagement est discuté au sein de la MRC, à l'exclusion de ce qui se passe en vertu de la Loi 23 sur la protection du territoire agricole qui a changé un petit peu les choses, les agriculteurs ont pas la même voix au chapitre que le conseil municipal, qui est dieu et maître dans son territoire.

Tandis qu'au niveau d'un comité de bassin, ce qu'ils appellent aussi en France, avec toute la complexité, le parlement de l'eau et tout ça, on note tous les acteurs qui ont une voix, donc qui peuvent donner l'input qui leur est propre aux décisions qui se prennent sur le bassin versant.

475 Donc le territoire est important, à l'échelle du bassin versant.

Maintenant, ce qui est, je dirais, actuellement extrêmement important, c'est la façon dont la concertation va s'exercer. Et j'ai oublié de le mentionner, mais il est extrêmement important, il y a un comité interministériel qui suit les travaux du comité de bassin, d'ailleurs il devait y avoir une réunion ces jours-ci de ce comité-là, et qui va servir à évaluer la pertinence des recommandations, à la limite les scénarios vont du tablettage du rapport du COBARIC à une mise en oeuvre et bon, là, on a tout l'éventail des scénarios possibles.

485 Alors c'est pas uniquement une question de l'environnement, c'est une question interministérielle, et chacun va juger de ce qui se passe là-dessus.

Mais c'est la première fois qu'on avait un comité de bassin qui n'était pas complètement décidé par le gouvernement ou complètement issu proprio motu du milieu.

490 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, mais ce que j'essaie de cerner, c'est la logique derrière les limites de bassin. Et d'après ce que j'avais compris, c'est que quand on détermine un cadre à l'échelle d'un bassin, à ce moment-là les frontières administratives n'ont plus d'importance.

495 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Voilà.

500 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Ça peut être avec un autre pays, une autre province, une autre région. C'est le bassin, l'échelle du bassin qui détermine le Carré de sable, pour employer une expression, d'intervention.

505 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

À la limite, on pourrait dire le bassin du Saint-Laurent et des Grands-Lacs, ne prendre que celui-là.

510 Et vous voyez, les ZIP par exemple, leur territoire d'intervention couvre le fleuve, et nous, on entre à l'intérieur du territoire. On peut se poser la question, est-ce que c'est - et c'est pas moi qui va répondre certainement. Pierre, je vais te laisser la parole - mais est-ce qu'un véritable bassin

hydrographique, est-ce que la rivière Chaudière, du Lac-Mégantic à Saint-Romuald, est un véritable bassin hydrographique, je ne le pense pas, tu me corrigeras, au sens...

515

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Biophysique du terme?

520

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

... scientifique, oui.

525

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais c'est inquiétant, parce que moi, j'avais compris que c'était justement ça l'idée. C'est que la dominante était une dominante biophysique, et que toutes les autres composantes, administratives, les limites des MRC, les limites des municipalités, devaient s'adapter à la condition du bassin.

530

PAR M. PIERRE AUGER:

535

Non, vous avez raison. Le bassin est vraiment l'unité de référence de gestion, et je pense que c'est ça qui est important, quand on parle d'une gestion intégrée à partir d'un territoire cohérent qu'est un bassin. C'est justement, que le territoire devient la base de référence pour justement agir.

540

Les territoires politiques ou administratifs ne correspondent évidemment pas au territoire du bassin versant, et c'est pour ça qu'on parle tellement de bassin, c'est que l'ensemble des actions ou des aménagements qui se déroulent sur le territoire ont une action, ont un résultat sur la qualité des eaux et sur la quantité des eaux évidemment qu'on retrouve dans le cours d'eau. Donc c'est pour ça que cette notion de bassin est si importante, quand on veut faire une gestion intégrée, puisque l'ensemble des gestes ont des relations entre eux.

545

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Par exemple dans la politique sur l'énergie, on parle de cent quarante-trois (143) bassins versants au Québec. Est-ce que ça, ça correspond à des limites que vous utilisez?

550

PAR M. PIERRE AUGER:

555

Ces chiffres-là, de nombre de bassins versants, sont variables à l'infini. Je m'explique!

Ça dépend toujours, comme je vous le disais, de l'échelle qu'on choisit. On peut dire qu'il y a quatre cents (400) bassins versants au Québec, si on choisit une échelle plus petite ou plus grande, peu importe.

Le choix qu'on fait dépend de l'usage ou de la fin pour laquelle on le fait au départ. Si par exemple je ne m'intéresse qu'aux bassins de cinq mille (5000) kilomètres et plus, bien, il y en a un certain nombre au Québec. Mais si je veux tous les bassins versants qui ont plus de dix (10) kilomètres carrés, je vais en avoir évidemment un très très grand nombre.

560

C'est une question d'échelle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

565

Quand on parle de bassins et de sous-bassins, il y a des limites naturelles, normalement.

PAR M. PIERRE AUGER:

570

Oui, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

On peut décider que le cadre de gestion est bien adapté à un sous-bassin par exemple, mais les limites sont naturelles à ce moment-là.

575

PAR M. PIERRE AUGER:

580

Oui, oui, elles sont bien connues, elles ont été dessinées il y a très longtemps, dans le fond.

Et on peut toujours préciser de plus en plus, si on veut, raffiner chacun des petits sous-bassins.

585

Mais de façon générale, les grands bassins tels qu'on les connaît au Québec, par exemple des rivières qui se jettent dans le fleuve, sont bien connus depuis très longtemps, et les limites physiques sont bien définies.

Sauf qu'ils sont peu connus dans la population, c'est peut-être là le problème.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

590

Et d'ailleurs, les travaux, on a, voici peut-être deux (2) ou trois (3) ans, travaillé sur une approche concertée de dépollution des cours d'eau, alors cette approche-là visait vingt-quatre (24) rivières qui sont les plus importantes - là, on parlait de quarante-six (46) mais il y en a vingt-quatre (24) qu'on suit de façon plus spécifique - et ces rivières-là, par exemple la Jacques-Cartier, par exemple la Saint-François, par exemple la Chaudière, la Yamaska, on peut les lister, ça en donne vingt-quatre (24), est-ce que ces vingt-quatre (24) rivières-là, les plus importantes, va constituer notre définition du bassin versant, parce qu'il faut considérer la notion d'appartenance, la possibilité d'un regroupement, les influences des usages les unes sur les autres et tout ça.

600 Ce qu'on est en train de vous dire, c'est qu'il y a, au-delà du bassin hydrographique au sens scientifique, il y en aurait peut-être trois (3) au Québec, il faut se définir un territoire gérable, à ce niveau-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

605 Oui, mais si je comprends bien, le territoire gérable, mais délimité à partir de frontières naturelles.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

610 Voilà.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

615 Et non pas de distorsionner la réalité pour la rendre plus gérable.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

620 Non. Ça peut même impliquer par exemple, si l'approche retenue par le COBARIC, et si le COBARIC faisait une recommandation de mettre sur pied une structure pour gérer le bassin versant de la rivière Chaudière, est-ce qu'il y aurait pas lieu de se poser la question, et c'est une question qu'on aura à se poser au niveau du comité interministériel, de regrouper la Chaudière et d'autres rivières du même type.

625 Parce que la personne ou l'individu qui peut être près de l'un ou l'autre de ces cours d'eau là, il va être géré de quelle façon, par le schéma directeur de la Chaudière ou le schéma directeur de la rivière à côté, qui se trouve à recouper la même MRC.

630 C'est une définition de territoire sur laquelle il va falloir se pencher.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais est-ce que des niveaux d'intervention ont été imaginés?

635 Bon, il semble que pour COBARIC, il y a un grand comité, composé de la plupart des partenaires concernés, mais l'intervenant d'hier qui nous parlait de la rivière du Sud mentionnait qu'eux, ils travaillaient à l'échelle de ce qu'il appelait un sous-bassin, et que c'était beaucoup plus direct comme action, dans le sens que c'est une action sur le milieu, ils ont des interventions qu'ils réalisent eux-mêmes, ils font de la promotion eux-mêmes, ils mettent les pieds à l'eau, ils travaillent de leurs bras.

640 Ce qui me semble pas être du tout le type d'intervention du comité COBARIC.

645 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Absolument. Et d'autant que le critère multi usages est fondamental.

645 Le COBARIC, son objectif, c'est multi usages. Vous avez des comités qui ont vu le jour à la suite du rapport Nicolet, et dans le Saguenay, je pense sans me tromper qu'il y en a huit (8), ils ont des cibles tout à fait spécifiques. Et ce n'est pas nécessairement à multi usages, et je pense pas qu'il y ait aucun de ces huit (8)-là qui soit multi usages.

650 Le comité de bassin par exemple de la Jacques-Cartier avait un usage, sinon unique, en tout cas c'était pas le multi usages.

655 Alors il y a différentes approches évidemment sur le territoire. Actuellement, l'étalon, c'est la concertation, le multi usages et le multi gestionnaires sur le comité.

660 On verra ce que dans le rapport ça donnera comme exercice.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

665 Mais est-ce que c'est pas la responsabilité de l'État d'équilibrer les usages ou de rééquilibrer les usages, responsabilité qui peut être déléguée évidemment dans une approche de gestion intégrée, mais est-ce qu'il y a pas là une responsabilité première d'équilibrer les usages sur le territoire?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

670 Ce sera probablement, ce sera peut-être un constat qu'on fera, pas probablement, un lapsus, peut-être un constat qu'on fera.

675 Parce qu'actuellement, depuis 1979, c'est la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui a fait en sorte que la gestion des usages est une responsabilité municipale, et au niveau de la MRC, ils n'ont même pas de pouvoir au niveau zonage, c'est une orientation, les grandes orientations du territoire.

680 Est-ce que suite au rapport, on arrivera à la conclusion que ça ne fonctionne pas cette approche-là au Québec, peut-être. Mais il faut voir que dans le réseau international des organismes de bassins, ça fonctionne dans des dizaines de pays.

Maintenant, l'échelle n'est pas nécessairement la même.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

685

Et puis un aspect aussi dont on a parlé à quelques reprises, c'est outre la gestion par usages, c'est la gestion également en fonction de la bonne santé du milieu et de la vie de la rivière.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

690

Effectivement. Vous avez, en France par exemple, sur une rivière, au niveau des redevances, EDF a une redevance de modification de cours d'eau.

695

Le Gravier, qui exploite la matière première dans la rivière, il a une redevance spécifique qui peut être modulée là-dessus. Celui qui pollue plus que l'autre va avoir - bon, il y a une modulation dans ça.

Et c'est un des points sur lesquels doit se pencher aussi le COBARIC. Ça va alimenter la discussion.

700

Je pense que l'autre soir, vous aviez posé la question, est-ce que le gouvernement n'attend - quand je dis le gouvernement, c'est parce qu'il y a un comité interministériel - est-ce qu'il n'attend que le rapport du COBARIC pour penser gestion par bassin versant, la réponse à ça, c'est absolument non.

705

Mais sans doute que ça va être un élément extrêmement important à considérer, parce que là, le milieu se sera penché très sérieusement sur cette action-là et aura donné un input du milieu.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

Question à poursuivre, très bien!

715

DENIS FORTIN

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Fortin! Alors enfin, ça a lieu, monsieur Fortin!

720

Alors le ministère des Ressources naturelles a invité un spécialiste, monsieur Marian Fournier, alors vous allez répéter votre question et on va demander à monsieur Fournier de nous donner les informations dans un cadre de pensée d'ensemble.

725

Allez-y!

PAR M. DENIS FORTIN:

730

Je voulais savoir si le gouvernement envisageait d'appliquer la réglementation relative aux terres publiques pour le drainage forestier, ou s'il pensait à une réglementation spécifique pour le drainage forestier sur les terres privées.

PAR M. MARIAN FOURNIER:

735

Sur les terres privées, les programmes de subventions qui existent, j'imagine que c'est à ça que vous faites allusion, il existe des programmes de subventions pour différentes gammes de travaux sylvicoles dont le drainage forestier, et les budgets globaux sont négociés par le ministère au niveau central et régional avec chacune des agences de forêt privée. Et ce sont les agences qui déterminent la quantité de travaux qu'ils vont faire dans chaque catégorie, la quantité de budgets qu'ils vont consacrer par exemple au reboisement, à la voirie, au drainage, ou à l'entretien de plantations, ou à l'éclaircie commerciale.

745

Donc, je fais un grand détour pour vous dire qu'il y a pas de politique formelle, au niveau du ministère, globalement, du ministère des Ressources naturelles, pour encourager fortement ou systématiquement le drainage en forêt privée.

De la même façon, les normes de qualité, lorsqu'il y a du drainage forestier qui se fait, sont variables d'une région à l'autre, dépendamment de la problématique qu'on frappe.

750

Dans des régions où est-ce que, par exemple dans Lotbinière, où est-ce qu'il y a beaucoup de terrains qui nécessitent du drainage, c'est une région où il y a pas beaucoup de montagnes, et il y a pas beaucoup de pentes, alors les normes de drainage sont plus souples.

755

Dans d'autres endroits où il y a plus de pentes, où il y a plus de risques d'érosion, là on va devoir avoir des bassins de sédimentation, quand on fait des fossés de drainage, pour éviter qu'il y ait plus d'érosion.

Donc dépendamment des endroits, c'est les organismes de propriétaires privés qui précisent les normes qui s'appliquent à leurs territoires.

760

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors ça ouvre la discussion, on va essayer de creuser là-dessus.

765

Est-ce que ça, ce que vous dites, là, ça veut dire que le drainage en forêt est devenu une technique d'intervention usuelle, est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

770

Non. Si c'est ça que vous avez compris, je me suis mal exprimé.

C'est une technique parmi d'autres, mais qui est très peu répandue. C'est une technique qui est lourde, c'est une technique qui exige de la machinerie, c'est une technique qui oblige à faire du travail d'arpentage, il faut bien calculer nos niveaux.

775

C'est généralement, je vous dirais par exemple, pour vous donner un ordre de grandeur, il y a pas un pour cent (1%) des forêts de la Beauce qui ont été l'objet d'un drainage, au cours, je vous dirais un chiffre, mettons sur vingt (20) ans. C'est un traitement qui est très peu répandu.

780

Le plus fréquemment que c'est employé, c'est surtout pour drainer, lorsqu'on s'adonne à être près d'un réseau de drainage agricole ou encore près d'une rivière, où est-ce que ça va être assez facile, avec un fossé pas trop long, d'améliorer la qualité de drainage d'un peuplement forestier. C'est généralement dans ce cas-là que le drainage va se faire.

785

Mais c'est très peu répandu. Sauf, comme je vous ai dit, dans le secteur de Lotbinière où là, il y en a un peu plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

790

Mais est-ce que c'est une chose que vous encouragez, est-ce qu'il y a un guide pour ça, est-ce que c'est une activité que vous croyez opportune?

Est-ce qu'il y a eu une réflexion critique là-dessus avant d'implanter ça?

795

PAR M. MARIAN FOURNIER:

Oui, il y a des guides de préparés. Je vous dirai, ça doit faire à peu près quinze (15) ans, une quinzaine d'années, oui, monsieur Trottier, François Trottier a fait une thèse de maîtrise là-dessus, et c'est un de mes confrères, qui a été je dirais un des responsables de plusieurs projets

800 de drainage qui ont été mis en place dans la région de Drummondville, la région de Lotbinière, un peu dans Portneuf. Il y en a eu aussi quelques-uns dans la Beauce.

805 Mais globalement, dans l'échelle des priorités de l'aménagement forestier, le drainage n'a pas été retenu comme étant un endroit où est-ce qu'on investit le plus.

810 On investit beaucoup plus dans la remise en production de friches qui ont été délaissées par l'agriculture depuis dix-quinze-vingt (10-15-20) ans, et qui repoussent en broussailles. Donc si on travaille dans ces friches-là pour planter des épinettes ou des pins, ou enfin des espèces appropriées, on va avoir un retour sur notre investissement beaucoup plus grand.

815 On va travailler à faire de l'éclaircie commerciale, encourager les producteurs à faire plus d'éclaircies commerciales, qui sont des traitements qui sont plus productifs pour le même dollar investit.

820 L'investissement sur le drainage, c'est comme pour récupérer des surfaces qui ont traditionnellement été très peu productives, et c'est très coûteux.

825 Donc oui, c'est une pratique qui est encadrée, oui c'est une pratique qui est encouragée, mais c'est généralement pas une pratique qui est bien haut sur la liste des priorités des producteurs ou du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Est-ce qu'il y a, dans votre ministère, je sais pas moi, une politique de drainage ou une directive?

Avez-vous des directives à l'égard des pratiques de drainage en milieu forestier?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

835 Oui. Ça, là-dessus, je vous dirais que c'est comme, j'appellerais ça un guide technique, il y a des guides techniques sur le drainage forestier, oui.

840 Mais il y a pas de normes universelles et absolues pour chaque projet de drainage, c'est des professionnels qui adaptent disons les prescriptions en fonction des besoins qu'ils observent.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Évidemment, je vais vous demander le dépôt de ce guide-là.

PAR M. MARIAN FOURNIER:

845

Je peux prendre ça en note, j'ai pas ça avec moi ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

850

Non, non, je comprends ça que vous l'avez pas avec vous. Ça me semble fort intéressant.

Est-ce que si une décision, par exemple, de faire un drainage en milieu forestier est prise, vous dites, vous parlez d'une agence, si j'ai bien compris, je suis pas très familier, des organismes de propriétaires forestiers, comment se prend la décision de drainer une rivière, et est-ce qu'il faut une autorisation par exemple du ministère de l'Environnement pour effectuer un drainage en milieu forestier?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

860

Alors je vous dirai en partant, on drainera pas une rivière, là, on changera pas le cours d'eau d'une rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

865

Non, ça va. Un ruisseau, j'imagine.

PAR M. MARIAN FOURNIER:

870

Ah, même pas, non. C'est pas dans ce sens-là. Ça va être des fossés qui vont être construits.

On n'a pas le droit, en tout cas nous, on n'a pas dans nos programmes, ça a déjà existé en agriculture mais chez nous, on n'a pas ça, dire on va refaire complètement le réseau hydrographique de la rivière, du ruisseau puis tout ça. Non, ça, on touche pas à ça.

875

De la façon que la décision se prend, en aménagement de forêt privée, ça part toujours du propriétaire. Ça, c'est la règle de base, c'est le propriétaire qui, quand il fait son plan de gestion de son boisé, avec ses conseillers, ses conseillers forestiers généralement, le ministère, on accorde une subvention, généralement c'est un ingénieur forestier qui travaille pour un organisme comme soit le Syndicat des producteurs de bois ou encore l'Agence de mise en valeur des forêts privées, alors le propriétaire, en faisant son plan de mise en valeur de sa propriété, va dire, bon voilà, là-bas, j'ai un secteur de cinq (5) ou dix (10) hectares, j'aimerais le drainer, je voudrais baisser le niveau de l'eau pour augmenter la production dans ce coin-là.

885 Et là, à partir du moment où lui a proposé ça, et il considère qu'il veut en faire une priorité, là il va se faire faire une prescription sylvicole de drainage.

890 Donc il y a un ingénieur qui va aller marcher le territoire, vérifier la place où est-ce qu'on peut sortir l'eau, si on a une rivière ou si on a un fossé qui est capable de recevoir la quantité d'eau, si on a assez de pente, quelle sorte de sol qu'on a. Certains endroits, on voudrait bien drainer mais ça prendrait de la dynamite pour couper des seuils rocheux, alors ça fait des coûts assez faramineux.

895 Il existe une subvention, je vais vous donner un ordre de grandeur, supposons qu'on parle d'une subvention de cinq cents dollars (500 \$) par hectare, c'est un chiffre moyen que je vous donne, il y a des endroits où ça peut être plus élevé, des endroits où ça peut être moins élevé, alors si vous avez un drainage facile à faire, votre subvention peut couvrir peut-être soixante-quinze pour cent (75%) de vos frais; mais si vous avez un drainage difficile à faire, ça peut vous en coûter deux mille (2000 \$) pour drainer un hectare, et vous allez avoir juste cinq cents (500 \$) de subvention, alors c'est pas vraiment quelque chose de très attrayant pour le producteur.

900 Il faut que quelqu'un soit vraiment motivé pour dire, je veux investir sur ma propriété pour améliorer le fonds de terre, et pour laisser à mes enfants un sol qui va mieux pousser.

905 Alors la décision part du propriétaire. Quand il est bien fermement décidé, il va faire faire sa prescription sylvicole. Ensuite, il va faire sa demande de subvention auprès de l'Agence de mise en valeur.

910 Alors dépendamment des budgets qui sont disponibles dans son territoire, je vous donnerai par exemple, il y a des agences qui ont des budgets de quarante-cinquante mille dollars (40 000 \$-50 000 \$) par année de drainage, il y en a qui ont pas de budget de drainage du tout, alors dépendamment des priorités dans sa région, ça se peut que son projet soit reçu tout de suite, oui, O.K., on vous accorde la subvention de deux mille dollars (2000 \$) pour drainer vos cinq (5) hectares, et ça se peut que ça prenne un an, deux (2) ans avant qu'il ait sa subvention.

915 Grosso modo, c'est comme ça que ça fonctionne.

920 On n'a vraiment pas de politique qui vise à faire mille (1000) ou dix mille (10 000), ou cent mille (100 000) hectares de drainage l'année prochaine, non.

925 PAR LE PRÉSIDENT:

925 O.K. Et à ce moment-là, il y a donc pas besoin d'autres autorisations, ni de la part de la municipalité, ni de la part du ministère de l'Environnement?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

930 Je voudrais pas vous induire en erreur, je suis pas tout à fait familier avec ces demandes-là.

935 Je pense qu'à un moment donné, quand ça dépasse un certain ordre de grandeur, ça prend des autorisations. Mais pour les projets dont je vous parle, de quelques hectares, normalement ils sont capables de procéder directement.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

940 Vous mentionnez tout à l'heure que c'est peut-être un peu plus fréquent, le drainage forestier, dans les endroits où c'est facile, c'est-à-dire dans les endroits où il y a possibilité d'aménager un fossé, près d'une rivière par exemple.

945 La prescription sylvicole, si je comprends bien, c'est le devis qui est préparé par l'ingénieur forestier. Est-ce qu'il y a des règles de l'art sur le drainage forestier, dans le sens, est-ce que dans la prescription sylvicole, l'ingénieur forestier vérifie l'impact par exemple de l'apport additionnel d'eau dans un cours d'eau, qui est généré par le drainage forestier, et l'effet de cet apport additionnel sur la quantité d'eau de la rivière, les habitats?

950 Est-ce que ces aspects-là sont pris en compte?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

955 Bien, pour vous répondre bien franchement, je pense pas que tous ces aspects-là soient pris rigoureusement et systématiquement en compte dans chaque cas; ce serait exagéré de vous répondre oui.

960 Je pense que dans la majorité des cas, la préoccupation en est plus une physique, capacité physique de faire un drainage, un drainage efficace, et le potentiel de gain de croissance des végétaux, ça, je suis sûr que ce sont les deux (2) critères qui motivent la majorité des prescriptions sylvicoles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

965 Autrement dit, c'est l'efficacité de la mesure qui est la préoccupation par rapport à la production?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

970 La préoccupation principale vient dans le gain de production végétale et dans la faisabilité du drainage.

975 Bien entendu, je vous dirai pas non plus, à l'autre extrémité, si quelqu'un s'apprête à drainer une très vaste superficie, et il veut drainer ça dans un tout petit ruisseau, je suis convaincu que là, il va se mettre à regarder l'impact que ça peut avoir sur l'érosion dans ce cours d'eau là, sur la modification, s'il anticipe le drainage d'une superficie qui serait significativement importante, dans un bassin d'un cours d'eau.

980 Mais ce que je vous ai expliqué, c'est que la majorité des drainages sont des drainages d'égouttement, des drainages de quelques hectares dans un cours d'eau. Donc dans ce contexte-là, je vous dirai que c'est très rare que ça a un impact significatif sur - supposons qu'on a un sous-bassin ou un petit bassin d'un cours d'eau qui a vingt (20) kilomètres carrés, et qu'on s'apprête à drainer dix (10) hectares, c'est-à-dire un dixième (1/10) de kilomètre carré, alors on n'aura pas un gros impact sur l'écoulement de ce cours-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

985 On parle d'égouttement, mais d'après votre connaissance, quelle est la nature de ces eaux, compte tenu d'un peuplement forestier, habituellement; est-ce que ça contient plus certains éléments, compte tenu que c'est de l'égouttement de terrain utilisé pour la sylviculture?

990 **PAR M. MARIAN FOURNIER:**

Oh, vous m'en collez une, là.

995 Je vous dirais simplement que la principale limitation qu'on observe, on parle de drainer des peuplements forestiers, on parle pas de drainer des grands marécages qui sont de toute façon improductifs, c'est très rare qu'on va faire ça, alors ce qu'on fait quand on fait un drainage, c'est qu'on accélère la vitesse d'écoulement des eaux, de sorte que le sol soit moins engorgé d'eau et donc, que les racines soient capables de pousser.

1000 Alors je croirais pas - cette eau-là, par un fossé qu'on va amener au ruisseau, elle aurait coulé vers le ruisseau, mais elle aurait peut-être pris une semaine à s'égoutter vers le ruisseau, alors que là elle va prendre une journée; ou elle aurait peut-être pris un mois à se rendre au cours d'eau et là, elle va prendre deux (2) jours.

1005 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, je comprends, mais on change quand même le cours naturel.

1010 C'est pour ça que je demanderais tout à l'heure au spécialiste en écosystème quels sont les effets sur les écosystèmes aquatiques, même d'un égouttement, par exemple d'un peuplement de résineux?

Est-ce que ça change quelque chose ou bien si c'est l'innocuité totale.

1015 Alors je vous laisse continuer, si vous avez d'autres commentaires, allez-y.

PAR LE PRÉSIDENT:

1020 C'est-à-dire que dans la continuité, j'aimerais savoir maintenant ce qui est fait en forêt publique. Parce que si ça est fait en forêt privée, vous avez aussi des interventions en forêt publique du même type?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

1025 Oui, en forêt publique, il en existe aussi des endroits où il y a eu du drainage, il y en a encore, mais c'est dans le même contexte.

1030 Il y a pas de programme provincial qui veut mettre l'emphase sur le drainage. Par exemple, si je vous dis le reboisement, on a un programme de reboisement, un ordre de grandeur, cent cinquante millions (150 M) d'arbres par année, et on a une série d'activités qui tournent autour de ça, pour préparer les superficies, entretenir, etc.

1035 En matière de drainage, on n'a pas de programme avec des objectifs définis. Alors ça va avec les objectifs de production spécifique de chaque territoire d'aménagement forestier, qu'on appelle des CAAF.

1040 Mais à ma connaissance, encore là, c'est une pratique qui est très peu répandue. C'est marginal.

1045 Je pourrais chercher pour vous dire le nombre d'hectares par année, mais ça se compte en quelques centaines d'hectares par année, ça se compte pas en dizaines de milliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Est-ce qu'il y a une compilation justement de ces travaux-là, ça existe chez vous?

PAR M. MARIAN FOURNIER:

1050 Oui, oui, sûrement. Je les ai pas ici, mais je pourrais vous les avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Si vous pouviez me donner ces choses-là, ça me semble important dans la mesure où ce sont de nouvelles pratiques.

1055 C'est des pratiques qui ont été très utilisées dans le milieu agricole, avec un certain nombre d'effets. Comme c'est une chose qui commence en milieu forestier, ça peut être intéressant de voir un peu la dynamique de tout ça.

1060 Pour l'instant, ça semble quelque chose, comme vous dites, qui est plutôt modeste comme intervention, dans une perspective plutôt de rentabilité et d'efficacité sylvicole.

1065 L'autre problème, l'autre dimension, la dimension écologique est à l'horizon, alors je pense que c'est dans ce sens-là - est-ce que c'est dans ce sens-là que vous soulevez la question, vous?

1070 **PAR M. DENIS FORTIN:**

C'est un peu comme monsieur Fournier disait, le problème, c'est pas une personne qui fait un drainage de deux (2) hectares. Le problème, c'est qu'il y a des milliers de propriétaires privés qui ont des petites superficies, qui font chacun deux-trois (2-3) hectares. Au lieu de prendre, comme monsieur Fournier disait, un mois à l'eau pour s'écouler, ça va lui prendre une journée.

1075 Et si tu as cent (100) personnes qui font du drainage forestier, bien, l'eau, elle va arriver pas mal plus vite. C'était dans une optique...

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous, vous avez peur à l'effet cumulatif?

1085 **PAR M. DENIS FORTIN:**

C'est ça, c'est l'effet cumulatif des petites interventions, qui provoque souvent des problèmes d'inondation dus à la vitesse d'écoulement qui est trop rapide.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Avant de voir l'impact écologique de ça, est-ce qu'il y a d'autres informations que vous voulez savoir sur les stratégies et les politiques d'interventions?

1095 On sait donc là qu'il y a un guide qui va nous être transmis, on a une idée de la perspective dans laquelle c'est fait, est-ce qu'il y a d'autres questions que vous voulez savoir au plan de l'information, soit en terre privée, soit en terre publique, sur les pratiques de drainage forestier?

PAR M. DENIS FORTIN:

Non, je pense que monsieur Fournier a bien répondu.

1100 Tout ce qu'on peut en déduire, d'après moi, c'est qu'il y en a pas de politique précise pour les terres privées. Pour les terres publiques, c'est plus encadré, mais pour les terres privées, c'est à la demande de chaque propriétaire.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1105 Alors là, maintenant, je reposerais la question au ministère de l'Environnement.

1110 Bon, il s'agit de drainer, un drainage dans le cadre d'activités sylvicoles, quel est l'effet d'apport additionnel d'eau ou d'un écoulement plus rapide d'eau dans un milieu, dans une rivière, un cours d'eau?

Est-ce que ça rend le milieu acide plus rapidement, est-ce qu'il y a un apport additionnel d'azote, est-ce que c'est une forme de pollution diffuse qu'on connaît peu?

1115 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je vais passer la parole à Luc.

PAR M. LUC MAJOR:

1120 Ce que je vous disais, monsieur le Commissaire, cet après-midi, c'est que le phénomène est très peu documenté, on a très peu d'informations sur les effets du drainage forestier, entre autres sur la faune aquatique, et c'est pour ça qu'au début des années quatre-vingt-dix, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'époque était préoccupé par ce phénomène-là, et qu'il y avait eu à l'époque, aussi, une ébauche de protocole pour tenter de mieux documenter ce phénomène-là.

1130 Récemment, comme je vous le disais, il y a une lettre qui a été expédiée au MRN, pour leur demander, avant les visites de 1999 sur les sites prévus où il devrait y avoir du drainage, qu'on les accompagne afin de voir quels sont les problèmes potentiels.

1135 Parce qu'on sait entre autres, lorsqu'il y a un drainage forestier, que les canaux qui sont creusés, bon, présentent certaines caractéristiques, par exemple les pentes des talus sont très fortes, ce qui peut favoriser une érosion assez importante, et puis ce qui peut augmenter la charge sédimentaire du cours d'eau récepteur.

1140 Alors lorsque par exemple, on a affaire à un ruisseau qui peut présenter des habitats fauniques importants, comme par exemple des frayères ou des aires d'alevinage, eh bien, on peut penser que les mesures qui sont prises par MRN pour diminuer la charge sédimentaire peuvent à l'occasion être insuffisantes.

Alors nous, c'est ce qu'on veut essayer de documenter, mais comme je vous disais, c'est très peu connu, ce phénomène-là, et les impacts de ce phénomène-là sont très peu connus.

1145 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Mais à l'étranger, est-ce qu'il y a des informations?

1150 **PAR M. LUC MAJOR:**

Je pourrais pas vous répondre là-dessus.

1155 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

En tout cas, moi, je suis pas un expert, mais j'ai lu un peu sur le sujet, je lis ici, ça c'est un document de l'OCDE:

"En ce qui concerne les sources de pollution diffuse, on s'est efforcé en Suède de diminuer la charge d'azote issue de la sylviculture dans les régions où était pratiqué le drainage."

1160 Donc il doit y avoir des effets sur le milieu.

1165 **PAR M. LUC MAJOR:**

Oui, si je peux juste compléter, il existe, sur l'augmentation des charges sédimentaires entre autres, et sur l'effet des matières en suspension des charges sédimentaires sur la faune aquatique, il y a une littérature très importante, il y a une bibliographie très importante qui démontre qu'une augmentation de charges sédimentaires, dans des cours d'eau qui sont des habitats du poisson, ont des impacts connus à la fois sur les poissons eux-mêmes et également sur leur habitat. Ça, c'est bien documenté.

1170 Mais ce qui est moins documenté, c'est quelle est l'augmentation de cette charge sédimentaire là qui est entraînée par le drainage forestier tel qu'il est pratiqué ici, et compte tenu des mesures de mitigation qui sont appliquées ici. Ça, c'est moins connu, et c'est ce qu'on voudrait essayer de mieux documenter, en collaboration avec le MRN toujours.

1180 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Si je comprends bien, à cette étape-ci de la réflexion de la Commission, on peut juger que c'est un problème minime; est-ce que c'est votre sentiment?

1185 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je pense qu'avant de poser un diagnostic là-dessus - Marc Simoneau va donner...

1190 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, mais c'est parce que j'essaie de savoir, on me dit, c'est quasiment pas pratiqué, on sait pas les effets, sauf qu'il y a une augmentation de charges sédimentaires, mais on sait pas dans quelle proportion et qu'est-ce que ça fait, et tout ça.

1195 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Je suis pas sûr qu'on peut parler d'un impact minime. Évidemment, on m'informe, il y a pas eu de certificat d'autorisation jamais de donné, ici, en Chaudière-Appalaches, pour un drainage qui arrivait dans un cours d'eau.

1200 Possiblement qu'il faudrait étudier la question, à savoir est-ce qu'il y a un certificat d'autorisation qui devrait se faire.

1205 Donc, à partir de là, est-ce qu'on peut dire que c'est minime, comme ça s'est pas passé souvent, je pense que ce serait un jugement assez rapide.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1210 Oui, je veux dire à cette étape-ci de notre réflexion, mais on continue demain, après-demain, la semaine prochaine!

PAR LE PRÉSIDENT:

1215 Je pense qu'on doit distinguer deux (2) choses là-dessus. L'activité elle-même et son importance écologique, et le nombre d'interventions.

Au plan du nombre d'interventions, on semble pas être dans un grand nombre. L'activité elle-même, ça, on peut se questionner de manière un peu plus, là-dessus.

1220 Vous avez levé la main, monsieur.

PAR M. MARIAN FOURNIER:

1225 Bien, c'était suite à la référence à la Suède. En Suède et en Finlande, il y a des régions où il y a quarante-cinquante pour cent (40%-50%) du territoire qui est drainé artificiellement, pour sortir l'eau du territoire, pour être capable de faire pousser les forêts de façon plus efficace.

1230 Et dans ce contexte-là, ça me surprendrait pas de voir le niveau des éléments chimiques de l'eau être différents, d'avoir un apport supérieur d'azote, d'avoir un apport supérieur de phosphore, ce serait pas impossible.

Mais c'était dans l'esprit, à l'échelle à laquelle c'était pratiqué au Québec.

1235 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, je me souviens de votre intervention au début, vous avez dit que c'était très peu répandu.

1240 **PAR M. MARIAN FOURNIER:**

1245 C'est ça. Et par rapport à la préoccupation de monsieur Major à l'égard de la sédimentation, c'est définitivement l'élément le plus crucial, quand on fait un drainage forestier. C'est certainement qu'on se trouve à faire une saignée, on a un sol qui est friable, quand on a un sol qui est friable, sitôt qu'on a un petit peu de pente, c'est fréquent qu'on observe l'augmentation du transport de sédiments, et c'est là qu'on a besoin d'avoir des bassins de rétention, un bassin de sédimentation qu'on appelle.

1250 Et ça nous est arrivé d'avoir des accidents, à des endroits où est-ce qu'on s'est aperçu qu'un drainage, même pas très grand, avait occasionné un transport de sédiments dans un cours d'eau, et peut avoir fait des problèmes. C'est pas impossible.

1255 Et dans ce sens-là, je pense que sa suggestion de faire le tour des projets de drainage à l'avant, et d'essayer d'anticiper les problèmes, ce serait sûrement très bien reçu.

PAR M. LUC MAJOR:

1260 Excusez, monsieur le Président, je voudrais juste rajouter qu'on prétend pas qu'il s'agit d'un problème généralisé, mais comme on peut le lire en page 25 du portrait régional, lors des cinq (5) dernières années, il y a eu quand même deux cent trente-trois (233) kilomètres linéaires de fossés de creusés, et localement, à certains endroits, cette pratique-là nous préoccupe.

1265 Et je suis tout à fait d'accord avec monsieur Fournier que ce n'est pas une préoccupation qui est nécessairement ni constante, ni généralisée, mais dans certains sous-bassins, comme par exemple dans celui de la rivière du Chêne, qui a fait l'objet de beaucoup de drainages, certaines espèces de poisson qui sont plus sensibles - et ça, c'est vrai pour ce sous-bassin-là et ça peut être vrai à l'échelle de la région, du Québec pour d'autres sous-bassins - certains sites ou certains

habitats fauniques plus sensibles méritent peut-être d'être protégés de façon plus conservative ou plus conservatrice qu'elles le sont présentement.

1270

Et c'est ce qu'on veut essayer d'établir avec le MRN, en collaboration avec le MRN. C'est de mieux documenter ce problème-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275

C'est à la page 25 de votre document?

PAR M. LUC MAJOR:

1280

Oui, à la page 25, au troisième paragraphe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285

Très bien.

PAR M. PIERRE-HUGUES BOISVENU:

1290

Monsieur le Président, peut-être une crainte aussi je pense qui est soumise depuis longtemps par le ministère, je pense que le drainage, le premier objectif qu'on a, c'est d'accélérer l'évacuation d'eau, c'est un des objectifs qu'on a, et ce qu'on observe, en période de crue ou en période de précipitations importantes, cette accélération d'eau là a des effets en aval. Dans ce sens qu'on a des bassins qui ont une capacité d'évacuation, et comme on augmente la rapidité de circulation d'eau, ce qui se produit souvent, c'est que ces eaux-là, quand elles se ramassent dans des villages ou dans des endroits qui sont plus plats, on assiste à des inondations plus fréquentes.

1295

Donc ça, c'est une crainte qu'on a. Et ça, cette accélération-là d'eau fait en sorte que la charge, en termes de matières en suspension, est aussi augmentée.

1300

Donc effectivement, je pense, c'est là un sujet très important, d'abord à diagnostiquer mais aussi, avant que les travaux se fassent, comme le disait tantôt monsieur Major, de porter un diagnostic plus complet, pas seulement sur la problématique forestière mais sur la problématique environnementale, avant d'exercer des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

1305

Surtout dans une région comme la Chaudière, où les inondations sont un phénomène récurrent.

Ce qui est intéressant, c'est d'être capable de s'en parler au moment même où ces nouvelles pratiques sont en train de s'instaurer.

1310

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais je voudrais comprendre, je relis la phrase sur laquelle vous avez attiré notre attention:

1315 "Dans la région Chaudière-Appalaches, le drainage forestier, qui est une activité susceptible d'influencer la qualité d'écoulement de l'eau - alors il y a déjà une forme de diagnostic là - a été réalisé pour la période de 1992 à 1997 sur deux cent trente-trois (233) kilomètres, kilomètres linéaires de fossés de cours d'eau."

1320 C'est quoi un fossé de cours d'eau, expliquez-moi ça?

PAR M. LUC MAJOR:

1325 Écoutez, je pense que monsieur Fournier serait probablement plus précis que moi là-dessus, mais le drainage forestier consiste, l'activité consiste en soi à creuser des fossés pour faciliter cette évacuation d'eau dont on parle, alors le deux cent trente-trois (233) kilomètres, c'est deux cent trente-trois (233) kilomètres de canaux, de fossés qui ont été creusés pour faciliter cet écoulement d'eau.

1330 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, mais je pose d'abord la question au ministère puisque vous êtes l'auteur du document, c'est pour ça que je voulais comprendre, de la part de l'auteur, qu'est-ce que ça veut dire, deux cent trente-trois (233) kilomètres linéaires de fossés de cours d'eau.

1335 Est-ce que c'est des canaux creusés le long d'un cours d'eau?

PAR M. LUC MAJOR:

1340 Non, c'est la sommation totale de toutes les longueurs de fossés creusés dans le cadre de drainages forestiers. C'est la sommation, c'est pas nécessairement tout dans le même bassin, mais c'est la sommation linéaire de toutes les longueurs de fossés, de canaux de drainages forestiers qui ont été creusés.

1345 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Oui, mais pourquoi "fossés de cours d'eau"?

1350 **PAR M. MARIAN FOURNIER:**

C'est peut-être par opposition à fossés de chemin, c'est probablement ça qu'il a voulu dire; fossé qui sert à faire l'écoulement de l'eau. J'imagine!

1355 **PAR M. LUC MAJOR:**

Écoutez, monsieur le Commissaire, peut-être que le terme canaux de drainage aurait été plus approprié, dans de cas-là, que fossé de cours d'eau.

1360 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

O.K., je comprends.

PAR M. MARIAN FOURNIER:

1365

Mais si vous voulez avoir une idée, là, sur cinq (5) ans, deux cent trente-trois (233) kilomètres de fossés créés pour faire du drainage forestier, c'est peut-être, je dirais par exemple, dix pour cent (10%) des chemins forestiers qui ont été faits, pour lesquels on a fait des fossés de chemin, qui eux aussi servent à accélérer d'une certaine façon l'écoulement de l'eau vers les cours d'eau.

1370

Et eux aussi, c'est probablement - je parle pas pour ma paroisse, mais si on cherche un endroit ou si on cherche une activité qui risque d'apporter de la sédimentation dans les cours d'eau, et qui a une influence sur l'écoulement de l'eau dans un territoire, c'est précisément les fossés de chemin. C'est beaucoup plus nombreux que les fossés de drainage.

1375

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1380

Alors pour se comprendre, ce deux cent trente-trois (233) kilomètres, ça comprend les fossés de chemin, est-ce que c'est le cas?

1385

PAR M. LUC MAJOR:

Non, strictement les fossés de drainage forestier.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais au plan de l'impact des pratiques sylvicoles et de l'écoulement de l'eau, vous nous signalez que les chemins de forêt ont aussi un impact considérable sur le drainage des forêts?

1390

PAR M. MARIAN FOURNIER:

1395

Définitivement, oui. Vous comprenez qu'il se fait des centaines de kilomètres de chemins, chaque année, dans les forêts, et bien sûr, quand on fait un chemin, pour que notre chemin soit

capable de porter des charges, il faut s'assurer qu'on extrait l'eau de la surface du chemin et généralement des abords et donc, on fait des fossés, on fait des ponceaux qui amènent l'eau vers les ruisseaux d'une façon plus rapide qu'auparavant.

1400

Parfois, notre chemin va couper l'écoulement naturel de l'eau, dans une pente, supposons qu'on a une pente qui descend du nord vers le sud, on va faire un chemin en travers de la pente, on coupe l'écoulement de l'eau et on l'amène vers le cours d'eau, et dans ce sens-là, on est susceptible de provoquer un transport d'une certaine quantité de sédiments.

1405

Et si, dans une année, on s'inquiète, et c'est légitime, là, on s'inquiète de l'impact de l'écoulement de l'eau des fossés soit de drainage, soit de chemin, pour la qualité de l'habitat des poissons, alors je vous signale que deux cent trente-trois (233) kilomètres de long sur cinq (5) ans, ça peut être préoccupant, mais c'est pas beaucoup, c'est pas très gros par rapport à la quantité de chemins qui se construisent dans la même période.

1410

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1415

Monsieur le Président, une simple remarque par rapport à ce que monsieur le commissaire Genest a soulevé au niveau de la difficulté de comprendre exactement ce que c'est qu'un fossé de cours d'eau.

1420

Sans vouloir rajouter à la confusion, vous vous souvenez, je pense que c'était lors des audiences de Montréal, où on faisait état de différents types de fossés, et en vertu du Code municipal, on retrouve les fossés de lignes, les fossés municipaux et les fossés de comtés, et il y a une vieille terminologie d'ailleurs dans le Code municipal.

1425

Je vous signale ça parce qu'évidemment, toute cette confusion-là ou cette multiplicité de terminologie, de termes et de juridictions, a amené le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Environnement, l'UMRCQ à se pencher sur l'entretien des cours d'eau, le déclencheur a été l'entretien des cours d'eau dont je vous ai déposé un bilan, et on examine aussi, au plan juridique, avec le ministère des Affaires municipales, toutes ces définitions-là pour voir s'il y aurait pas un ménage à faire dans ce dossier-là.

1430

Alors je voulais pas rajouter sur les fossés de cours d'eau mais...

PAR LE PRÉSIDENT:

1435

O.K.

Est-ce que ça va, monsieur Fortin?

PAR M. DENIS FORTIN:

1440 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Merci bien!

BRUNO GILBERT

1450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'invite monsieur Bruno Gilbert.

Il me semble que je vous ai entendu à la radio, ce soir, est-ce que c'est possible?

1455 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Oui, cet après-midi, un journaliste m'a interviewé. J'ai remis les pendules à l'heure!

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors rebienvenue!

PAR M. BRUNO GILBERT:

1465

Je pourrais-tu faire un petit commentaire sur tantôt, le drainage forestier? Parce que moi, j'avais été nommé représentant des trois (3) MRC, ici, sur l'étude de modélisation de la rivière Chaudière qu'il y a eu de faite pour les causes d'inondation, avec le groupe Techsult, je sais pas si ça vous dit quelque chose cette étude-là.

1470

Et le drainage forestier, entre autres, il y avait eu des photos aériennes de prises à l'époque, voilà plusieurs années, et aujourd'hui, toutes les ramifications des branches de drainage, c'est énorme la différence.

1475

Moi personnellement, j'ai une terre à bois dans le coin de Saint-Joseph, et aujourd'hui, ce qu'on fait, lorsqu'on a un lot à bois, tu arrives, tu fais un beau gros chemin au centre, tu fais des fossés de cinq (5) pieds de creux, tu remets ça sur les branches, tu t'en vas, après ça tu passes en auto. C'est ça la technique que tout le monde font aujourd'hui.

1480

Mais en faisant ça, on accélère de beaucoup la vitesse de l'écoulement de l'eau, et le résultat, c'est que des inondations, dans la Chaudière, on en a toujours eu, j'ai grandi sur le bord de la rivière, sauf qu'avant on en avait juste une fois le printemps, aujourd'hui il fait deux (2) jours de pluie et la rivière est quasiment en train de déborder. Ça, c'est des conséquences directes de ça.

1485

Et l'autre affaire, l'autre effet qu'on a à contrecoup, peut-être qu'en faisant ces pratiques-là, on n'est pas conscient de ça, c'est qu'on assèche nos sources. Asteure, deux-trois (2-3) semaines de beau temps, nos rivières sont vides, les ruisseaux sont vides, il y a plus d'eau.

1490 Les sources, c'est alimenté, ça, par les montagnes; je vas dire comme le gars, des fois, je fais une anecdote, ça vient pas du bon dieu, c'est l'eau qui tombe dans les "swamps", qui réalimentent les nappes d'eau.

1495 En asséchant tous nos dessus des côtes par du drainage, on assèche nos sources, et puis on fait moins de rétention dans les bois, donc nos ruisseaux se dessèchent et à ce moment-là, on a un autre effet indirect relié à ça.

1500 En tout cas, si vous voulez consulter l'étude de Techsult, c'est une très bonne étude, ils en parlent beaucoup des effets du drainage forestier pour les causes des inondations. C'est rien qu'en passant, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voulez me la donner?

1505 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Non, moi, je l'ai pas, l'étude. On en a une copie, nous autres...

PAR LE PRÉSIDENT:

1510 Vous me donnerez la référence, s'il vous plaît.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1515 Oui, c'est l'étude de modélisation de la rivière Chaudière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Elle est dans vos documents?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Elle est citée dans le document Chaudière-Appalaches.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1530 Je vous trouverai la référence.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 Alors ça, c'est pour le commentaire.

Maintenant, vous avez sans doute une question?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1540 Oui. Moi, c'est au niveau des neiges usées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545 C'est l'autre question dont il a été question hier soir, et dont on n'a pas parlé aujourd'hui, et dont vous avez parlé à la radio?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1550 Oui, c'est ça.

1555 Les neiges usées, moi j'avais assisté à un colloque à Saint-Georges, il y a plusieurs années, sur justement les neiges usées, et à ce colloque-là, ils nous avaient montré une étude de caractérisation, sur quoi ils s'étaient basés pour établir un peu la politique des neiges usées. C'est l'École Polytechnique de Montréal qui avait fait une étude de caractérisation des neiges usées, des andins sur le bord des trottoirs de la rue Sainte-Catherine.

1560 Moi, j'avais posé une question à l'époque, j'ai dit, pensez-vous qu'on peut comparer la rue Sainte-Catherine avec la rue Notre-Dame à Sainte-Marie; la neige séjourne trois-quatre (3-4) jours là, ensuite elle se contamine, il y a beaucoup de personnes qui passent, et après ça, il se jette toutes sortes de canettes là-dedans, toutes sortes de choses, et ça fait une neige qui est très usée, on va dire.

1565 Mais nous autres, ici, dans nos petites places, lorsqu'il neige, tout de suite le soir même, les "loaders" sont là, on remplit les camions. Je vas dire comme le gars, j'en mangerais une poignée et j'aurais pas peur d'en manger une poignée dans le "truck", c'est blanc, la neige est très blanche.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570 On parlera pas de votre eau au mois d'août!

PAR M. BRUNO GILBERT:

Non, pas celle-là. On a beaucoup de paradoxes sur l'eau, ici!

1575 Moi, ma question, c'est aux personnes du ministère, il y a-tu eu d'autres études de faites sur des villes moins grosses que Montréal et la rue Sainte-Catherine, pour parler des effets des neiges usées?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1580 Je n'ai pas la référence, mais sur ce que vous parlez, il y a l'étude de monsieur Delisle entre autres, qui a été faite à la demande de l'UMQ, je pense que c'est celle-là que vous évoquez, sur la pollution des neiges usées. Je pourrai fournir les informations à la Commission, malheureusement vous n'y serez pas, mais vous pourrez l'avoir autrement.

1585 Alors il y a d'autres études, effectivement, qui ont été faites, il y en a au moins trois (3) de mémoire, sur les neiges usées.

1590 Et le ministère n'est pas tout à fait d'accord avec l'étude de monsieur Delisle, sur les solides qui se retrouvaient dans les neiges usées, et les différentes matières qui se retrouvaient dans les neiges usées, qui étaient des matières chimiques, alors que le ministère a une approche au niveau des solides.

1595 Je pourrai vous revenir sur cette question, si vous le permettez, parce que j'ai pas les informations ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1600 Mais je voudrais comprendre le sens de votre commentaire.

1605 Monsieur Gilbert, au fond, posait la question en laissant entendre que les neiges usées de Sainte-Marie, on peut en manger sans risque, et que donc, si je comprends le reste de l'allusion de l'intervention, donc si on les pousse vers la rivière, c'est pas bien grave, tandis que celles de Montréal, ce serait grave.

1610 Est-ce que votre commentaire, c'est de dire, les neiges de Sainte-Marie aussi ont des contaminants et doivent être traitées?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1615 Oui. Et c'est ce à quoi font allusion les études que j'ai en tête, là.

Et souvent, ce commentaire-là a été fait, à chaque année, c'est comme - il y a deux (2) choses qui reviennent à chaque année dans la presse, c'est la récupération des arbres de Noël et les neiges usées, et on se fait souvent remettre cette remarque-là que nos neiges, nous, dans telle municipalité, ne sont pas sales.

1620 C'est bien évident, comme le dit monsieur, que la neige sur la rue Sainte-Catherine à Montréal...

1625 PAR LE PRÉSIDENT:

Est plus sale!

1630 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

... est plus sale, a pas le même degré de saleté que celle qu'on retrouve à Sainte-Marie. Mais ça ne veut pas dire que ce sont des neiges propres au sens parfait, et qu'il y a possibilité de l'envoyer au cours d'eau.

1635 PAR LE PRÉSIDENT:

Pourquoi? Parce que principalement, il y a des sels de déglaçage, entre autres...

1640 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, et il y a toutes sortes de matières qui peuvent se retrouver dans ça, et c'est ce que je pourrai vous indiquer après avoir consulté cette documentation-là. Mais il y a des études à cet effet-là.

1645 PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, je voulais pas vous donner l'explication scientifique, mais vous dire qu'il y a d'autres études, effectivement, que celle à laquelle réfère monsieur.

1650 PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Et donc, même si elles sont moins contaminées que celles des grandes villes, de Montréal ou de Québec, ce sont quand même des neiges contaminées qui risquent de contaminer le cours d'eau, si on les envoie dans le cours d'eau?

1655 PAR M. BRUNO GILBERT:

Bien moi, je partage pas votre opinion parce que...

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous me parlez à moi, monsieur Gilbert!

1665 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Excusez, monsieur Beauchamp.

1670 C'est parce que, regardez, quand on met des fondants dans les rues pour faire fondre de la neige, on met du sel dans nos rues pour faire fondre la neige, où vous pensez qu'il va, le sel, avec l'eau? Ça s'en va droit dans les puisards et dans l'égout pluvial, elle s'en va directement au cours d'eau, cette neige-là, avec les sels.

1675 Souvent, ce qu'ils invoquent, c'est que les chlorures collectent d'autres minéraux, ou du plomb, en tout cas d'autre chose, mais ça, par l'effet fondant, après les réseaux pluviaux, ça s'en va dans la rivière.

1680 Nous autres, la neige qu'on enlève, c'est après la tempête; celle qu'on enlève tout de suite, elle est propre. Je faisais une anecdote tantôt, mais elle est propre, cette neige-là, et on l'envoie. Et qu'est-ce qui reste à terre fond, s'en va dans le cours d'eau.

1685 Je veux dire, on commencera pas à traiter ces eaux pluviales là non plus, mais l'impact, lorsqu'on enlève cette neige-là après tempête, c'est très minime.

1685 PAR LE PRÉSIDENT:

On est bien d'accord que ce qu'il y a dans la rue et qui prend l'égout pluvial s'en va au cours d'eau, mais faut-il rajouter en plus la neige que vous poussez avec la charrue?

1690 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

C'est parce que cette neige-là est fraîche, elle séjourne pas beaucoup.

1695 Nous autres, comme je vous disais tantôt, la technique de déneigement, aussitôt que la neige tombe, on l'enlève, elle a pas le temps de se charger de toutes sortes de choses.

1700 La pire neige, c'est celle-là qui fond tranquillement, qui est sur l'asphalte, qui lessive, qui s'en va dans l'eau. Elle, elle peut avoir un impact. Pas celle-là qu'on ramasse après la tempête! C'est celle-là qu'on envoie dans nos sites.

PAR LE PRÉSIDENT:

Celle-là, par ailleurs, n'est pas immaculée non plus!

PAR M. BRUNO GILBERT:

1705

Non, non, il peut y avoir certaines choses, mais jamais comme l'eau qui est fondu, qui s'en va sur l'asphalte. C'est elle qui cause le plus de dommages à l'environnement, pas celle-là qu'on charge durant la tempête ou après, et qu'on envoie aux sites.

1710

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors est-ce que la bonne solution serait d'obliger la municipalité de Sainte-Marie de réceptionner ses eaux pluviales et de les traiter avant de les envoyer à la rivière?

1715

PAR M. BRUNO GILBERT:

Non, non, c'est sûr, parce qu'on a assez de traiter les eaux usées, on traitera pas les eaux pluviales!

1720

Mais par contre, je sais pas s'il y aurait moyen d'alléger. Moi, je suis pas d'accord non plus peut-être de la tirer directement dans la rivière, mais peut-être de la mettre dans un site moins sévère, moins de normes sévères sur l'étanchéité du sous-sol. Rendu qu'il y aura une certaine décantation. En tout cas, je le sais pas.

1725

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1730

La politique sur les neiges usées, et je veux surtout pas m'embarquer dans un débat technique, il y a des spécialistes pour ça, mais je peux vous dire que la politique sur les neiges usées a allégé justement les critères, les obligations qu'avaient les municipalités, par exemple au niveau des décantations et tous ces trucs-là, il y a cinq (5) points, on n'a pas la politique ici, mais je veux pas rentrer dans le détail technique, j'ai pas la compétence pour discuter de ça, mais je vous souligne que l'approche du ministère n'est pas la même que l'intervenant, d'une part.

1735

Et d'autre part, les allégements ont été pris en compte voici deux (2) ans, pour rafraîchir la politique et avoir des exigences moindres, dans le cas où les municipalités pouvaient arriver à des résultats aussi bons.

Alors il faudrait voir, dans la politique, et un spécialiste pourra vous l'expliquer.

1740

Mais le message, c'est que l'approche du ministère est pas la même que, j'allais dire monsieur le maire!

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Il n'est pas monsieur le maire!

1750 Alors bon, c'est un commentaire et au fond, ce qu'il vous dit, c'est que peut-être que ce que vous comprenez de ce que le ministère exige et ce que le ministère exige vraiment, il y a peut-être une différence entre les deux (2), et ça vaudrait la peine de vérifier.

1755 Ça marche?

PAR M. BRUNO GILBERT:

1755 Oui. Je peux-tu avoir une deuxième question?

Mon autre question serait sur les égouts pluviaux. Je sais pas si c'est dans les politiques du ministère de changer le règlement, de rendre les réseaux pluviaux étanches? Je sais pas si vous pourriez me répondre là-dessus.

1760 Parce que comme c'est là, dans la directive du ministère, ils exigent qu'on mette les réseaux pluviaux étanches, or on met des réseaux pluviaux dans nos rues pour justement drainer nos rues; ça fait que si on les rend étanches, ils draineront plus. Là, on a tout un autre problème de voirie qui peut suivre de ça.

1765 Je le sais pas, c'est parce que je vois pas l'utilité de rendre nos réseaux pluviaux étanches.

PAR LE PRÉSIDENT:

1770 On va vérifier ça.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1775 Je pense que le ministère des Affaires municipales...

PAR LE PRÉSIDENT:

1780 C'est ce que je pensais, que c'était le ministère des Affaires municipales.

PAR M. YVAN DUMONT:

1785 En fait, c'est une directive du ministère de l'Environnement, mais que je connais, là!

PAR LE PRÉSIDENT:

1785 Ça va bien, vous voyez que c'est clair!

1790 **PAR M. YVAN DUMONT:**

Écoutez, j'ai malheureusement pas la directive avec moi, et j'avoue que je suis un petit peu surpris parce que les normes d'étanchéité dictées par cette directive-là s'appliquent aux réseaux domestiques et aux réseaux unitaires, là, mais à ma connaissance, elles ne s'appliquaient pas aux réseaux pluviaux.

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1800 Dites-moi, à Sainte-Marie, monsieur Gilbert, vous avez un réseau pluvial et un réseau sanitaire?

1805 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Ça dépend. Dans le vieux Sainte-Marie, c'est des unitaires, mais dans le nouveau, c'est tout séparé, oui, tout des réseaux, un sanitaire et un pluvial.

1810 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1815 Et puis là, ils demandent que votre réseau pluvial soit étanche?

1820 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Oui.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pas étanche dans le sens qu'il empêche l'écoulement de ce qu'il y a sur la rue.

1830 **PAR M. BRUNO GILBERT:**

Non, c'est parce que nous autres, l'étanche, lorsque tu mets des joints de caoutchouc entre deux (2) tuyaux, tu empêches l'eau qui rentre dans le sol de rentrer. Nous autres, ça sert de drainage aussi.

1835 D'habitude, ce qui est l'idéal, c'est mettre ça béton sur béton, et puis une membrane géotextile autour, pour drainer les structures des routes. En tout cas, je pense que...

1840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va vérifier, il y a des fonctions d'ingénieur ici.

1845 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1835 Monsieur Clément Lapierre va expliquer la directive du ministère de l'Environnement.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

Bon, j'ai pas la directive avec moi pour citer les éléments, là.

1840 On exige une étanchéité parfaite, bien, parfaite, en fait on exige des tests d'étanchéité sur les réseaux d'égout domestique. Pour ce qui est des réseaux pluviaux, il y a pas de tests d'étanchéité d'exigés comme tels.

1845 C'est vrai qu'il y a des joints entre les feuilles de tuyaux, comme on peut appeler, mais on n'a pas une exigence d'étanchéité au même titre que des réseaux d'égout domestique ou unitaire comme tels, malgré qu'on en autorise de moins en moins des réseaux unitaires.

1850 Donc je comprends mal, peut-être, le sens, parce que c'est effectivement pas la volonté. En tout cas, la directive, elle a pas changé depuis plusieurs années, elle est toujours la même. Je sais qu'il y a des projets de révision mais actuellement, on n'exige pas une étanchéité des réseaux d'égout pluvial.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1855 Mais dans la directive, c'est écrit que ça prend un joint de caoutchouc.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1860 Oui, mais c'est pas le même genre de tuyauterie que pour un égout domestique, là, comme tel. On demande pas de tests d'étanchéité, là.

PAR M. BRUNO GILBERT:

1865 C'est parce que nous autres, ce qui serait l'idéal, ce serait justement béton sur béton, et une membrane, ce serait parfait, c'est ça qu'il faudrait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 On va vérifier auprès de monsieur Dumont.

1875 Monsieur Dumont, l'intervenant nous dit qu'un réseau pluvial, normalement, il faut qu'il puisse drainer aussi le terrain, non seulement transiter de l'eau, mais qu'il ait une fonction de drainage. Est-ce que...

PAR M. YVAN DUMONT:

1880 Bien écoutez, là-dessus, je vous dirais qu'en fait, la fonction première d'un réseau pluvial, c'est le drainage de surface et non pas le drainage du sous-sol. Donc à ce titre-là, je pense que la directive n'est peut-être pas aussi contraignante quant à l'étanchéité du réseau pluvial, c'est-à-dire qu'on n'oblige pas que cette étanchéité-là soit vérifiée par des tests, avec des valeurs bien précises.

1885 Par contre, qu'elle demande un joint de caoutchouc peut s'expliquer par le fait, comme je vous dis, qu'on veut quand même pas que le réseau pluvial amène des quantités d'eau, non plus, plus importantes que ce qui est requis par le drainage de surface.

1890 Donc a priori, le réseau pluvial n'a pas à drainer le sous-sol. Il est là pour recevoir les eaux de surface, des surfaces imperméables, et non pas donc du sous-sol comme tel.

1890 PAR M. BRUNO GILBERT:

1895 Nous autres, il faut qu'on s'en serve de ce réseau-là, parce que sinon, si on draine pas les structures des routes, elles vont tout se défaire. On s'en sert parce que l'eau, elle prend le sable des puisards, autour des tuyaux, elle s'en vient par le sable qu'on met des puisards, elle s'en vient au "main" et elle rentre dans les joints. Nous autres, on s'en sert comme système de drainage.

PAR M. YVAN DUMONT:

1900 C'est-à-dire qu'il peut effectivement arriver, dans des cas, où on doive prévoir un système de drainage pour la fondation de la rue. Mais souvent, c'est un drainage qui est indépendant, c'est un drainage qu'on va retrouver d'ailleurs de chaque côté de la rue ou de la route, pour assurer un drainage complet de la fondation de la rue.

1905 PAR M. BRUNO GILBERT:

Ça augmente les coûts.

PAR M. YVAN DUMONT:

1910 Mais, je vous dis, c'est deux (2) fonctions séparées. Le réseau pluvial, il est là pour les eaux de surface, tandis que si jamais on doit envisager effectivement un drainage d'une fondation de rue, habituellement c'est un autre réseau de drainage qu'on va installer.

1915 PAR M. BRUNO GILBERT:

En tout cas, je peux vous dire que dans la pratique réelle - en tout cas, c'est tout!

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

Alors merci de nous avoir éclairés sur la pratique réelle.

1925

Monsieur veut intervenir avant que vous partiez, pour relire les textes juridiques. Oui.

PAR M. CLÉMENT LAPIERRE:

1930

En fait, il y a un article, qui est l'article 5.1.3.3 qui dit que:

"Ce type de réseau - en parlant d'un réseau pluvial - accepte les eaux de ruissellement, les eaux de drainage des terres et les eaux souterraines."

1935

Donc le principe, il est accepté, qu'il y ait une certaine infiltration d'eau souterraine.

Mais comme mentionnait monsieur Dumont, on souhaite pas faire un drainage de la nappe phréatique avec un réseau d'égout pluvial. Le but essentiel, c'est de drainer les eaux de surface qui viennent de la surface de la rue et des terrains qui se drainent dans la rue.

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

1945

Alors ça clôturera notre présence à Sainte-Marie.

Je tiens à remercier monsieur Marian Fournier d'être venu au pied levé et d'avoir exposé très franchement une question qui est importante et qu'on pourra considérer avec d'autres.

1950

Je tiens à remercier toutes les personnes qui sont venues poser des questions, j'espère que vous avez eu des réponses adéquates à votre question et je vous remercie de certaines informations que vous nous avez données par le fait même.

1955

Merci aux gens des ministères et aux gens de la région. On se retrouve, pour un certain nombre, lundi soir à Sherbrooke, à sept heures trente (7 h 30), dix-neuf heures trente (19 h 30).

Merci beaucoup.

1960

PAR M. DONALD LEMELIN:

Monsieur le Président, j'aurais une correction à faire sur les données que monsieur Roy a faites cet après-midi, sur le coût du phosphore. À la question, combien coûte une tonne de phosphore, il m'a communiqué...

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Il m'a dit trois cents piastres (300 \$) la tonne.

1970

PAR M. DONALD LEMELIN:

Exactement, et c'est pas ça. Il a rectifié.

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est combien?

PAR M. DONALD LEMELIN:

1980

Ça dépend de la forme du phosphore qu'on envisage. Si on parle sous la forme de P2O5, on parle de mille dollars (1000 \$) la tonne. Et si on parle de la forme phosphore tout simplement, ça monte à deux mille trois cents dollars (2300 \$) la tonne.

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Ça vous honore!

1990

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1995

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2000